



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# **Objectifs 2006**

## **des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale**

selon l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997  
sur l'organisation du gouvernement  
et de l'administration

(décision du Conseil fédéral du 23 novembre 2005)

# Table de matières

<a href="#">Introduction</a>	1
<b>Objectifs 2006 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale</b>	
<a href="#">Chancellerie fédérale</a>	2
<a href="#">Département des affaires étrangères</a>	4
<a href="#">Département de l'intérieur</a>	7
<a href="#">Département de justice et police</a>	13
<a href="#">Département de la défense, de la protection de la population et des sports</a>	17
<a href="#">Département des finances</a>	22
<a href="#">Département de l'économie</a>	24
<a href="#">Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication</a>	29
<b>Annexes</b>	
1 <a href="#">Les objectifs 2006 du Conseil fédéral: vue d'ensemble</a>	32
2 <a href="#">Principaux objets parlementaires planifiés pour 2006</a>	35

## Introduction

Conformément à l'art. 51 de la LOGA, les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

La planification annuelle des départements ne comprend pas uniquement leurs propres objectifs; elle doit intégrer les objectifs annuels du Conseil fédéral. Les départements sont toutefois responsables de leurs objectifs. Ils ont tout loisir de préciser – et surtout de concrétiser – les objectifs du Conseil fédéral, qui forment simplement un cadre, ou de les reprendre tels quels. De même, ils sont censés étoffer la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant notamment des objets relevant de leur compétence.

Cette adéquation sur le fond ressort de la présentation des objectifs. Pour faciliter la communication aux niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2006 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale formeront la base du Rapport du Conseil fédéral sur les points essentiels de la gestion de l'administration en 2006 (Rapport de gestion, volume II), que le Conseil fédéral approuvera au printemps 2007.

# OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2006

## Chancellerie fédérale

<b>Objectifs pour 2006</b>	<b>Mesures à prendre en 2006</b> *cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2006
<b>Objectif 1</b>	
<b>Evaluation du projet de vote électronique</b>	– Le rapport a été approuvé par le Conseil fédéral*
<b>Objectif 2</b>	
<b>Introduction de l'initiative populaire générale</b>	– Le message a été approuvé*
<b>Objectif 3</b>	
<b>Respect de la pluralité des langues au sein de l'administration fédérale</b>	– La Chancellerie fédérale veille et sensibilise au respect de la législation sur le plurilinguisme – La présence des minorités linguistiques à la Chancellerie fédérale a été renforcée
<b>Objectif 4</b>	
<b>Introduction de la nouvelle identité visuelle de la Confédération</b>	– La nouvelle identité visuelle de la Confédération a été introduite dans tous les départements et à la Chancellerie fédérale
<b>Objectif 5</b>	
<b>Repositionnement de <a href="http://www.ch.ch">www.ch.ch</a></b>	– Tous les cantons ont signé fin 2006 une nouvelle convention et soutiennent le portail – Le portail est présent sur le marché et il est beaucoup plus fréquemment utilisé – La plate-forme technique a été totalement renouvelée et mise en ligne avant la fin août
<b>Objectif 6</b>	
<b>Préparation du programme de la législation 2007-2011</b>	– Le rapport sur les « Défis 2007-2011 » a été élaboré – Les modifications conceptuelles exigées par la révision de la loi sur le Parlement ont été clarifiées

<b>Objectif 7</b>	
<b>Mise en service du centre de presse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le règlement d'exploitation a été élaboré</li> <li>– L'emménagement des représentants de la presse est garanti</li> </ul>
<b>Objectif 8</b>	
<b>Simplification des processus internes et optimisation des procédures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les projets de la réforme de l'administration placés sous la responsabilité de la Chancellerie fédérale ont été menés conformément aux prévisions (examen des commissions extraparlimentaires, élagage du droit fédéral, concentration des bibliothèques et des centres de documentation)*</li> <li>– En principe, il n'y a pas eu de nouveaux projets internes à la Chancellerie fédérale</li> <li>– Le déroulement et les processus de décision pour les projets en cours ont été réglés de manière uniforme et sont respectés</li> <li>– Les procédures et processus internes ont été optimisés et la production de documents a été simplifiée</li> </ul>

# OBJECTIFS DE L'ANNÉE 2006

## Département des affaires étrangères

<b>Objectifs 2006</b>	<b>Mesures à prendre en 2006</b> <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2006</small>
<b>Objectif 1</b>	
<b>Mise en oeuvre et concrétisation de la politique européenne du Conseil fédéral</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Le rapport sur les options qui s'offrent à la Suisse en matière de politique européenne est rédigé; le Conseil fédéral l'a approuvé*</li><li>– Les accords bilatéraux II et le protocole additionnel à l'accord sur la libre circulation des personnes sont ratifiés et entrés en vigueur*</li><li>– Le message relatif au crédit-cadre pour la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie est adopté par le Conseil fédéral. Les accords-cadres bilatéraux avec les nouveaux Etats membres de l'UE sont signés et ratifiés*</li><li>– Les discussions exploratoires entre la Suisse et l'UE en vue de la conclusion d'un accord dans le domaine de l'électricité sont achevées. Le mandat de négociation est approuvé par le Conseil fédéral. Les négociations ont débuté</li></ul>
<b>Objectif 2</b>	
<b>Cohérence coordination en matière de politique étrangère</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Les conventions d'objectifs sectorielles conclues entre le DFAE et les autres départements dans des domaines thématiques à dimension internationale (politique de la santé, science et recherche, etc.) sont approuvées par le Conseil fédéral*</li></ul>
<b>Objectif 3</b>	
<b>Relations avec d'autres partenaires importantes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Les stratégies de politique extérieure de la Suisse pour les États-Unis, les pays des Balkans, la Turquie et la République populaire de Chine sont concrétisées et les grands axes ainsi que la forme de la coopération sont définis*</li><li>– La stratégie de politique extérieure de la Suisse pour le Brésil et le Mercosur est</li></ul>

	<p>élaborée et concrétisée*</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les stratégies de politique extérieure de la Suisse pour la Russie, le Japon, l’Afrique du Sud et l’Inde ont été préparées*</li> </ul>
<b>Objectif 4</b>	
<b>Engagement et présence de la Suisse au sein de l’ONU et dans d’autres organisations internationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La Suisse s’est engagée en faveur d’une mise en œuvre rapide, au sein de l’ONU, des réformes décidées dans le domaine économique et social et dans celui du développement (M+5)</li> <li>– La campagne en vue de l’élection de la Suisse à la Commission des droits de l’homme est close</li> <li>– Les négociations en vue de l’intégration de la Suisse dans le schéma de rotation de l’ECOSOC se poursuivent</li> <li>– La Suisse a joué un rôle moteur dans des réformes importantes visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité, à créer une Commission de consolidation de la paix et à renforcer le contrôle de l’administration de l’ONU et du système de l’ONU*</li> <li>– Les recommandations de la Commission globale sur les migrations internationales sont analysées dans la perspective du dialogue de haut niveau de l’ONU de septembre 2006 et des mesures sont engagées pour les mettre en œuvre</li> <li>– Le message concernant la ratification de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 est approuvé par le Conseil fédéral</li> <li>– La présence de la Suisse dans les organes exécutifs des organisations internationales est renforcée</li> </ul>
<b>Objectif 5</b>	
<b>Préservation du pouvoir d’attraction de la Suisse, pays d’accueil d’organisations et de conférences internationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La procédure de consultation relative à la loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu’État hôte (Loi sur l’État hôte) est achevée et le message est approuvé par le Conseil fédéral*</li> <li>– Le message concernant l’adhésion de la Suisse à la Convention de 1994 sur la sé-</li> </ul>

	<p>curité du personnel des Nations Unies et du personnel associé est approuvé par le Conseil fédéral*</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message concernant l'octroi d'un prêt à la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI) en vue de la construction à Gland (VD) d'un bâtiment destiné à l'Union mondiale pour la nature (UICN) est approuvé par le Conseil fédéral</li> </ul>
<b>Objectif 6</b>	
<b>Action de la Suisse en faveur de la paix et des droits de l'homme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La Suisse a oeuvré en faveur de la création d'un Conseil des droits humains*</li> <li>– Le message concernant le Protocole additionnel à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 (CEDAW) est approuvé par le Conseil fédéral*</li> <li>– Le rapport sur le premier protocole additionnel à la CEDH, préparé en réponse au postulat Baumberger 98.3396, est approuvé par le Conseil fédéral*</li> </ul>
<b>Objectif 7</b>	
<b>Renforcement de la Coopération au développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message concernant la poursuite de la coopération renforcée avec l'Europe de l'Est et les pays de la CEI (IVème crédit-cadre) est approuvé par le Conseil fédéral*</li> <li>– Le rapport sur les biens publics mondiaux, préparé en réponse au postulat Gadiant 02.3625, est approuvé par le Conseil fédéral*</li> <li>– Le message concernant la poursuite de l'aide humanitaire internationale de la Confédération est approuvé par le Conseil fédéral*</li> <li>– Le message concernant la signature de l'accord portant création du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures est approuvé par le Conseil fédéral</li> </ul>
<b>Objectif 8</b>	
<b>Promotion de la présence et de l'image de la Suisse à l'étranger</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les messages concernant la participation de la Suisse aux expositions universelles de 2008 à Saragosse et de 2010 à Shanghai sont approuvés par le Conseil fédéral</li> </ul>



# OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2006

## Département de l'intérieur

<b>Objectifs pour 2006</b>	<b>Mesures à prendre en 2006</b> *cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2006
<b>Objectif 1</b>	
<b>Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation 2008-2011</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011 est adopté*</li><li>- L'évaluation des programmes nationaux de recherche (PNR) est achevée*</li></ul>
<b>Objectif 2</b>	
<b>Révision de la loi sur la recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La révision de la loi sur la recherche est approuvée par le Conseil fédéral*</li></ul>
<b>Objectif 3</b>	
<b>Positionnement de la Suisse dans l'espace européen de la recherche et de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le message relatif à la participation de la Suisse aux programmes européens de recherche, développement technologique et démonstration, d'éducation, de compétitivité et d'innovation pour les années 2007 à 2013, est adopté*</li><li>- La création d'une agence nationale chargée de coordonner la participation de la Suisse aux programmes européens de formation est décidée</li></ul>
<b>Objectif 4</b>	
<b>Aide aux hautes écoles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'analyse de la consultation relative à la loi-cadre sur les hautes écoles est terminée. Le Conseil fédéral a arrêté une feuille de route pour la suite des travaux*</li><li>- Le projet de révision de la loi sur les EPF, le projet du contrat de prestations 2008-2011 et le projet relatif au financement du domaine des EPF sont consolidés et approuvés par le Conseil fédéral*</li></ul>

<b>Objectif 5</b>	
<b>11ème révision de l'AVS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les messages concernant la 11ème révision de l'AVS sont adoptés*</li> </ul>
<b>Objectif 6</b>	
<b>Abaissement du taux de conversion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message concernant l'abaissement du taux de conversion des rentes dans la prévoyance professionnelle est adopté*</li> </ul>
<b>Objectif 7</b>	
<b>Optimisation de la surveillance dans la prévoyance professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La consultation relative à l'optimisation de la surveillance dans la prévoyance professionnelle a été analysée. Le Conseil fédéral a décidé de la suite des travaux*</li> <li>– Le rapport sur le besoin de réglementation en cas d'invalidité (en réponse au postulat CSSS-N 02.3006 LPP. Besoin de réglementation en cas d'invalidité) est adopté*</li> </ul>
<b>Objectif 8</b>	
<b>Examen du montant du taux d'intérêt minimal LPP et de l'introduction d'une formule fixe pour le calcul dudit taux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les bases nécessaires au Conseil fédéral pour fixer le taux d'intérêt minimal LPP (tous les deux ans) et décider de l'introduction d'une formule fixe pour le calcul dudit taux sont prêtes*</li> <li>– Une procédure de consultation est ouverte au cas où une formule fixe devrait être fixée dans la LPP*</li> </ul>
<b>Objectif 9</b>	
<b>Vue d'ensemble des assurances sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le rapport sur l'évolution des assurances sociales (en réponse au postulat Baumann J. Alexander 00.3743) est adopté*</li> </ul>
<b>Objectif 10</b>	
<b>Evaluation de l'information des ayants droit aux PC et de l'application au calcul des PC de la réglementation relative à la fortune imputable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le rapport sur l'information des ayants droit aux PC (en réponse aux postulats Rossini 01.3172 et CSSS-N 03.3009) est adopté*</li> </ul>
<b>Objectif 11</b>	
<b>Préparation du recensement de la population 2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les résultats de la consultation menée pour collecter les informations et déterminer le programme de relevés du recensement de la population 2010 sont analysés. Le Conseil fédéral a décidé de la suite des travaux*</li> </ul>

<b>Objectif 12</b>	
<b>Elaboration du mandat de prestations Swissmedic 2007-2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le nouveau mandat de prestations Swissmedic 2007-2010 est élaboré et approuvé par le Conseil fédéral. Les instruments ont été vérifiés par un spécialiste externe et sont prêts</li> </ul>
<b>Objectif 13</b>	
<b>Poursuite de la réglementation entamée dans la médecine humaine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le rapport sur la procédure de consultation concernant la disposition constitutionnelle et la loi fédérale relatives à la recherche sur l'être humain est achevé. Le message sur l'article constitutionnel relatif à la recherche sur l'être humain est approuvé*</li> </ul>
<b>Objectif 14</b>	
<b>Initiative populaire « pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message sur l'initiative populaire « pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse » est approuvé*</li> </ul>
<b>Objectif 15</b>	
<b>Evaluation des risques concernant les réseaux sans fil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le rapport sur les risques liés aux réseaux sans fil (en réponse au postulat Allemann 04.3594) est approuvé*</li> </ul>
<b>Objectif 16</b>	
<b>Clarifications dans le domaine des professions de la santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les résultats de la procédure de consultation concernant le projet de loi fédérale sur les professions de la psychologie sont analysés. Le Conseil fédéral a arrêté la suite des travaux*</li> </ul>
<b>Objectif 17</b>	
<b>Examen et développement du système de santé suisse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les recommandations figurant dans le rapport de l'OCDE/OMS sur le système de santé suisse sont discutées dans le cadre du dialogue politico-sanitaire avec les cantons</li> <li>– Un projet de stratégie nationale de santé en ligne (eHealth) qui informe notamment sur les objectifs, les domaines d'action, les coûts, les partenariats ainsi que la marche à suivre et le calendrier est élaboré*</li> </ul>

<b>Objectif 18</b>	
<b>Travaux préparatoires à une nouvelle réglementation en matière de prévention et de promotion de la santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Un rapport de la Commission d'experts « Prévention et promotion de la santé » sur la future réglementation en matière de prévention et de promotion de la santé en Suisse est prêt. Le Conseil fédéral a pris connaissance de l'analyse des experts et de leurs propositions quant aux options en matière d'action et il a arrêté la suite des travaux</li> <li>– Le rapport concernant la nouvelle réglementation en matière de prévention et de promotion de la santé (en réponse aux postulats 05.3161 Humbel et 05.3230 de la CSSS-CE) est approuvé*</li> </ul>
<b>Objectif 19</b>	
<b>Définition de mesures agissant aux niveaux des coûts et des primes</b>	<p>Le Conseil fédéral a arrêté des mesures permettant d'enrayer, à plusieurs niveaux, les coûts de la santé:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>Au niveau des assureurs-maladie:</i> diminution des réserves minimales</li> <li>– <i>Au niveau du catalogue des prestations:</i> réévaluation du catalogue des prestations à la lumière des critères d'efficacité, d'économicité et d'adéquation réduction du prix des médicaments, des analyses, des moyens et des appareils;</li> <li>– <i>examen du principe de la territorialité :</i> élaboration d'un concept permettant l'assouplissement du principe de la territorialité et prévoyant la prise en charge des prestations médicales transfrontalières</li> <li>– <i>Au niveau des fournisseurs de prestations et des assureurs:</i> préparation de l'introduction de la carte d'assurés en 2008</li> </ul>
<b>Objectif 20</b>	
<b>Message et rapports concernant l'assurance-maladie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message concernant l'initiative populaire « Oui aux médecines complémentaires » est prêt*</li> <li>– Le rapport sur les relations entre l'assurance-maladie de base et l'assurance-maladie complémentaire (en réponse au postulat 03.3596 de la CSSS-CN) est approuvé*</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le rapport sur les lacunes et incohérences de la LAMal en matière d'indemnités journalières (en réponse au postulat 04.3000 de la CSSS-CN) est approuvé*</li> </ul>
<b>Objectif 21</b>	
<b>Loi fédérale relative à l'assurance-accidents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La procédure de consultation concernant la loi fédérale relative à l'assurance-accidents est ouverte*</li> </ul>
<b>Objectif 22</b>	
<b>Promotion et diffusion de la diversité culturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message relatif à la loi sur l'encouragement de la culture et à la révision de la loi Pro Helvetia est approuvé *</li> <li>– Le message relatif au financement de la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisse » pour la période 2007-2011 est approuvé*</li> <li>– La consultation relative à la ratification de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est ouverte*</li> <li>– Le rapport sur la situation des gens du voyage en Suisse, rédigé conjointement par le Seco et l'OFC, (en réponse au postulat 03.3426 de la CSSS-N) est approuvé*</li> <li>– Le Conseil fédéral a signé et ratifié le premier traité bilatéral sur l'importation et la restitution des biens culturels</li> <li>– Les régimes d'encouragement du cinéma pour les années 2006 ss sont approuvés par le département</li> </ul>
<b>Objectif 23</b>	
<b>Sauvegarde et diffusion du patrimoine culturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message relatif à la loi fédérale et à l'arrêté fédéral sur l'allocation d'une contribution d'investissement au Musée suisse des transports est approuvé*</li> <li>– La procédure de consultation en vue de la ratification de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est ouverte*</li> <li>– La future politique de la Confédération concernant les musées est mise en oeuvre*</li> <li>– Un rapport consacré à la future mémopoli-</li> </ul>

	<p>tique de la Confédération est prêt</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le département a examiné, en collaboration avec le DETEC, les compétences dans le domaine de la protection de la nature et du paysage</li> </ul>
<b>Objectif 24</b>	
<b>Mise en oeuvre de l'égalité salariale dans les achats de la Confédération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un instrument d'autocontrôle informatisé permettant de vérifier si l'égalité salariale est respectée est disponible sur internet. Cet instrument permet aux entreprises de faire le point de la situation et leur fournit, en cas d'inégalités ou de discriminations salariales, des éléments permettant de prendre des mesures pour les corriger</li> <li>- Les premiers contrôles sont effectués en collaboration avec la Commission des achats de la Confédération</li> </ul>

# OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2006

## Département de justice et police

<b>Objectifs pour 2006</b>	<b>Mesures à prendre en 2006</b> *cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2006
<b>Objectif 1</b>	
<b>Mise en œuvre de la réforme de la justice</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le message visant la création d'un code de procédure civile suisse est approuvé*</li><li>- Le message concernant une ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'adaptation de lois aux dispositions de la loi sur le Tribunal fédéral et de la loi sur le Tribunal administratif fédéral est approuvé*</li></ul>
<b>Objectif 2</b>	
<b>Exécution de décisions liées à la politique en matière de migrations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les conditions opérationnelles pour la mise en oeuvre de Schengen/Dublin sont créées</li><li>- Les modifications d'ordonnance pour les adaptations structurelles dans le domaine de l'asile sont en vigueur</li><li>- D'autres accords de réadmission sont conclus</li></ul>
<b>Objectif 3</b>	
<b>Optimisation de la coopération internationale en matière de justice et police</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le message concernant la ratification d'accords de police avec l'Albanie, la Macédoine et la Roumanie est approuvé*</li><li>- La révision de l'accord bilatéral de police avec la France est paraphée</li><li>- Le message concernant la ratification du protocole facultatif à la convention contre la torture est approuvé*</li></ul>

<b>Objectif 4</b>	
<b>Amélioration de l'entraide internationale en matière pénale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message concernant un traité avec le Mexique d'entraide internationale en matière pénale est approuvé*</li> <li>– Le Conseil fédéral a adopté le traité avec Cuba concernant le transfèrement de personnes condamnées</li> </ul>
<b>Objectif 5</b>	
<b>Optimisation de la prévention et des structures internes en matière de sécurité intérieure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message concernant une modification du code pénal suisse (CP) et du code pénal militaire (CPM) établissant la responsabilité pénale des fournisseurs d'accès et les compétences de la Confédération en vue de poursuivre les infractions aux moyens des réseaux de communication électroniques (cybercriminalité) est approuvé*</li> <li>– Le message concernant des mesures complémentaires de droit pénal pour mettre en œuvre le statut de Rome de la Cour pénale internationale est approuvé*</li> <li>– Le message concernant une révision de la loi fédérale sur la procédure pénale (PPF) en vue d'indemniser les frais extraordinaires supportés par les organes cantonaux est approuvé*</li> <li>– Le message concernant une révision de la PPF en vue d'instaurer une surveillance du Ministère public de la Confédération est approuvé*</li> <li>– Le message concernant la révision de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI) en vue de combattre le terrorisme est approuvé*</li> <li>– Le message concernant la révision partielle du CP en vue de l'interdiction des symboles à caractère raciste est approuvé*</li> <li>– Le message concernant une loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP) est approuvé*</li> <li>– Le message concernant la révision de la loi sur les documents d'identité en vue de l'insertion de données biométriques est approuvé*</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le rapport relatif au postulat de la Commission de la politique de sécurité, lutter plus efficacement contre le terrorisme et le crime organisé, est approuvé*</li> </ul>
<b>Objectif 6</b>	
<b>Amélioration des conditions-cadres économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message concernant l'abrogation de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger est approuvé*</li> <li>– Les messages concernant une loi fédérale sur le Tribunal fédéral des brevets et une loi fédérale sur la profession de conseil en brevets sont approuvés*</li> <li>– Le message concernant l'approbation de deux traités en matière de droit d'auteur et la modification de la loi sur le droit d'auteur est approuvé*</li> <li>– Le message concernant la ratification de la convention de La Haye sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire (convention de La Haye sur les papiers-valeurs) est approuvé*</li> <li>– Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la procédure de consultation relative à la révision du droit des sociétés anonymes</li> <li>– L'ordonnance sur la haute surveillance en matière de poursuite pour dette et faillite est approuvée</li> <li>– La consultation ou audition relative à la révision totale de l'ordonnance sur le registre du commerce est effectuée</li> <li>– Le Conseil d'administration de l'autorité de surveillance des réviseurs est nommé. La consultation ou audition relative aux ordonnances du Conseil fédéral en matière d'organes de révision est effectuée</li> </ul>
<b>Objectif 7</b>	
<b>Optimisations dans les domaines du droit des personnes et de la famille</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message concernant la révision du code civil (protection de l'adulte, droit des personnes et droit de filiation) et le message concernant la procédure devant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte sont approuvés*</li> <li>– La consultation relative à la convention de La Haye de 1996 sur la protection de</li> </ul>

	<p>l'enfance est ouverte*</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les modalités de mise en œuvre des propositions élaborées par la Commission d'experts du fait du rapport relatif au postulat Vermot-Mangold (04.3367. Protection des enfants en cas d'enlèvement par un parent) sont établies</li> <li>– La révision partielle de l'ordonnance sur l'état civil (loi sur le partenariat) est approuvée</li> </ul>
<b>Objectif 8</b>	
<b>Adaptation à l'ordonnance sur les émoluments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les ordonnances sur les émoluments des offices fédéraux du DFJP sont adaptées à l'ordonnance générale sur les émoluments (OGEmol) et approuvées</li> </ul>

# OBJECTIFS POUR 2006

## Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectifs pour 2006	Mesures pour 2006 *cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2006
<b>Objectif 1</b>	
<b>Concrétisation échelonnée des phases-clés du développement du DDPS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La répartition politique et opérationnelle des rôles entre les cantons et l'armée est clarifiée en ce qui concerne la sécurité intérieure</li> <li>– Les autres phases-clés du développement du DDPS sont identifiées jusqu'en 2008, sur la base de la stratégie du département</li> </ul>
<b>Objectif 2</b>	
<b>Concrétisation des processus permettant le développement de l'armée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le rapport sur la réalisation des objectifs de l'armée, conformément à l'art. 149b LAAM, est établi en tant que rapport intermédiaire à l'intention des commissions de la politique de sécurité</li> <li>– La procédure de consultation sur la révision de la LAAM a eu lieu et les résultats ont été évalués*</li> </ul>
<b>Objectif 3</b>	
<b>Augmentation des efforts de communication du département</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les médias décrivent les prestations de l'armée et les interventions publiques des plus hauts responsables de manière positive et comme un élément constitutif de la nouvelle doctrine. Au niveau de la vue d'ensemble, la communication apparaît comme globale et intégrale. Aucune mesure n'est prise isolément</li> </ul>
<b>Objectif 4</b>	
<b>Gestion des finances adaptée au nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le NMC au DDPS est opérationnel pour la procédure budgétaire 2007</li> </ul>

<b>Objectif 5</b>	
<b>Application des restructurations et des réductions de personnel ainsi que des stratégies en matière de personnel au DDPS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les objectifs fixés en matière de réduction du personnel sont pleinement appliqués et les procédures de restructuration et de réduction du personnel se déroulent selon les principes de la migration du personnel du DDPS et selon les exigences fixées au niveau de la Confédération</li> <li>– Les mesures de concrétisation et les objectifs découlant de l'enquête sur le personnel 2004 sont pleinement appliqués</li> </ul>
<b>Objectif 6</b>	
<b>Adaptation des systèmes SAP aux critères exigés par le NMC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La structure des mandants SAP du DDPS est arrêtée et le système est opérationnel au 1.1.2007</li> </ul>
<b>Objectif 7</b>	
<b>Le Conseil fédéral approuve la révision du plan sectoriel militaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le plan sectoriel militaire a été revu sur la base du concept de stationnement de l'armée; la procédure de participation a été achevée et le plan sectoriel a été approuvé par le Conseil fédéral</li> </ul>
<b>Objectif 8</b>	
<b>La sécurité par la coopération: dimension internationale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La stratégie du DDPS concernant la coopération internationale de l'armée est concrétisée par des directives émises par le département et bénéficie d'un soutien politique</li> <li>– La politique suisse de la maîtrise des armements et du désarmement est poursuivie en fonction des intérêts du DDPS. Une attention toute particulière est portée à la menace biologique (bioterrorisme - non-prolifération)</li> </ul>
<b>Objectif 9</b>	
<b>Développement de la politique de sécurité et de l'armée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les décisions du Conseil fédéral concernant l'étape 2008 à 2011 du développement de l'armée sont appliquées</li> <li>– L'étude des options relatives au développement à long terme de l'armée se poursuit</li> </ul>
<b>Objectif 10</b>	
<b>Mise en place des compétences nécessaires à un soutien optimal du développement des forces armées dans le domaine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les processus de restructuration et de réduction du personnel sont appliqués conformément aux exigences fixées par le</li> </ul>

<b>de la défense</b>	département – L'organisation structurelle du domaine Défense est harmonisée avec l'organisation fonctionnelle
<b>Objectif 11</b>	
<b>Mise en place de la capacité de conduite stratégique de l'armée et développement de sa capacité de conduite opérative</b>	– La procédure d'attribution du programme ISTAR (Information Surveillance, Target Acquisition, Reconnaissance) est en cours
<b>Objectif 12</b>	
<b>Réalisation de l'étape 2008 à 2011 du développement de l'armée</b>	– Les bases de la concrétisation de l'étape 2008 à 2011 du développement de l'armée sont posées – Le message sur la révision de l'organisation de l'armée est approuvé par le Conseil fédéral au 1er janvier 2008*
<b>Objectif 13</b>	
<b>Développement de la promotion de la paix</b>	– Le développement prévu pour l'horizon 2008 (conformément à l'ACF du 11.5.05 et du 8.9.04) a débuté
<b>Objectif 14</b>	
<b>Etablissement d'un plan des ressources à moyen terme cadrant avec le plan général du domaine Défense</b>	– Le plan des ressources à moyen terme pour les futures mesures de pilotage a été établi
<b>Objectif 15</b>	
<b>Développement du système GMEB pour les domaines d'entreprise Sciences et technologie (Sci+T) et Constructions</b>	– Les mandats et les accords de prestations permettant l'adaptation des domaines Sci+T et Constructions au système GMEB sont approuvés* – Les collaborateurs et les cadres ont reçu une instruction sur les processus de la GMEB
<b>Objectif 16</b>	
<b>Etablissement des plans Sci+T du DDPS en tant qu'instrument de gestion</b>	– Les bases pour le contenu et les conditions générales sont approuvées par le comité Sci+T – Les instruments sont créés
<b>Objectif 17</b>	
<b>Loi sur la géoinformation en tant que nouvelle base légale pour swisstopo</b>	– Le projet de loi et le message correspondant ont été transmis au Parlement*

<b>Objectif 18</b>	
<b>Développement de la protection de la population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le développement à moyen terme de la protection de la population a été initialisé</li> <li>– La mise en oeuvre des recommandations issues du projet "Protection nationale ABC" est planifiée</li> <li>– Protection des infrastructures critiques: la coordination des activités au niveau de la Confédération a été initialisée</li> </ul>
<b>Objectif 19</b>	
<b>Consolidation et développement de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le mandat et l'accord de prestations permettant l'adaptation de l'OFPP au système de la GMEB ont été approuvés*</li> <li>– La réduction de personnel a lieu conformément aux exigences fixées par le département</li> </ul>
<b>Objectif 20</b>	
<b>Développement la coopération nationale en matière de sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La coopération nationale en matière de sécurité (CNS) - y compris l'instruction - est en phase de développement</li> </ul>
<b>Objectif 21</b>	
<b>Application du concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La plupart des mesures pour la période 2003 à 2006 ont été réalisées, évaluées et interprétées</li> <li>– Les mesures pour la promotion du sport et du mouvement pour la période 2007 à 2010 sont définies dans le cadre d'une planification globale et d'une planification détaillée</li> </ul>
<b>Objectif 22</b>	
<b>Message complémentaire UEFA EURO 08</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'arrêté fédéral concernant les prestations de la Confédération pour l'UEFA EURO 08 est adopté</li> <li>– Le projet se déroule comme prévu</li> </ul>
<b>Objectif 23</b>	
<b>Consolidation de la structure de l'Office fédéral du sport (OFSP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La structure de l'office est consolidée et est prête à fonctionner</li> <li>– Les conditions permettant l'introduction du NMC sont remplies</li> </ul>

# OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2006

## Département des finances

Objectifs pour 2006	Mesures à prendre en 2006 *cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2006
<b>Objectif 1</b>	
<b>Examen des tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Conseil fédéral a fixé le catalogue des tâches*</li> <li>– Le dialogue avec les cantons, les partis politiques et les partenaires sociaux a été engagé*</li> </ul>
<b>Objectif 2</b>	
<b>Examen des subventions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Conseil fédéral a fait adopter le troisième rapport sur les subventions*</li> </ul>
<b>Objectif 3</b>	
<b>Définition de la politique de la Confédération en tant que propriétaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Conseil fédéral a fait adopter le rapport sur la sauvegarde des intérêts de la Confédération en sa qualité de propriétaire d'établissements et d'entreprises*</li> </ul>
<b>Objectif 4</b>	
<b>Réformes fiscales en profondeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Conseil fédéral a décidé de la suite des opérations concernant d'importants projets de réformes fiscales (crédits d'impôt dépendant du revenu, impôt dualiste sur le revenu, Flat Rate Tax)*</li> </ul>
<b>Objectif 5</b>	
<b>Simplification de la TVA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La consultation portant sur la révision de la TVA (simplification conforme au rapport «10 ans de TVA») est achevée*</li> </ul>
<b>Objectif 6</b>	
<b>Imposition des couples mariés et des familles (mesures immédiates)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*</li> </ul>
<b>Objectif 7</b>	
<b>Modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*</li> </ul>

<b>Objectif 8</b>	
<b>Révision de la loi sur l'imposition des huiles minérales</b>	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
<b>Objectif 9</b>	
<b>Loi fédérale sur la conservation et le transfert des effets comptables</b>	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
<b>Objectif 10</b>	
<b>Loi fédérale sur la surveillance des marchés financiers</b>	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
<b>Objectif 11</b>	
<b>Nouvelles prescriptions relatives aux fonds propres du Comité de Bâle («Bâle II»)</b>	– Le Conseil fédéral a fait adopter l'ordonnance sur les banques révisée*
<b>Objectif 12</b>	
<b>Mise en œuvre des recommandations du GAFI</b>	– Le Conseil fédéral a décidé de la suite des opérations concernant la mise en œuvre des 40 recommandations*
<b>Objectif 13</b>	
<b>Loi fédérale sur les marchés publics</b>	– La procédure de consultation est ouverte*
<b>Objectif 14</b>	
<b>Loi fédérale sur le contrat d'assurance</b>	– La procédure de consultation est ouverte*
<b>Objectif 15</b>	
<b>Fonds en déshérence</b>	– Le Conseil fédéral s'est prononcé sur les solutions envisageables: nouvelle loi fédérale ou révision de lois existantes (droit privé; droit des marchés financiers) et a fait adopter le message*
<b>Objectif 16</b>	
<b>Stratégie en matière de cyberadministration</b>	– Le Conseil fédéral a décidé de la suite des opérations concernant la cyberadministration (stratégie pour l'ensemble de la Suisse)*
<b>Objectif 17</b>	
<b>Mise en œuvre de la réforme de l'administration</b>	– Le Conseil fédéral a pris d'importantes décisions concernant cette mise en œuvre*
<b>Objectif 18</b>	
<b>Passage à la GMEB de la fourniture des prestations informatiques de l'administration fédérale</b>	– Le passage à la gestion par mandats de prestations et enveloppes budgétaires est préparé (les mandats de prestations ont été



	arrêtés par le Conseil fédéral)*
<b>Objectif 19</b>	
<b>Examen du changement du système de calcul des droits de douanes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Conseil fédéral a fait adopter le rapport concernant le changement du système de calcul des droits de douanes (en réponse au postulat de la CER-N 04.3435)*</li> </ul>

# OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2006

## Département de l'économie

Objectifs pour 2006	Mesures à prendre en 2006
	*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2006
<b>Objectif 1</b>	
<b>Mise en œuvre de la politique européenne du Conseil fédéral</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le rapport sur les options qui s'offrent à la Suisse en matière de politique européenne est rédigé; le Conseil fédéral l'a approuvé*</li> <li>– Les accords bilatéraux II et le protocole additionnel à l'accord sur la libre circulation des personnes sont ratifiés et entrés en vigueur*</li> <li>– Le message relatif au crédit-cadre pour la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie est adopté par le Conseil fédéral. Les accords-cadres bilatéraux avec les nouveaux Etats membres de l'UE sont signés et ratifiés*</li> <li>– Les discussions exploratoires entre la Suisse et l'UE en vue de la conclusion d'un accord dans le domaine de l'électricité sont achevées. Le mandat de négociation est approuvé par le Conseil fédéral. Les négociations ont débuté</li> </ul>
<b>Objectif 2</b>	
<b>Poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message concernant le 4<sup>e</sup> crédit-cadre est approuvé*</li> </ul>
<b>Objectif 3</b>	
<b>Instauration du principe « Cassis de Dijon »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message concernant la révision de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (en réponse à la Mo Hess Hans 04.3473) est achevé*</li> </ul>
<b>Objectif 4</b>	
<b>Mesures d'allégement administratif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur les mesures de déréglementation et d'allégement administratif*</li> <li>– Le Conseil fédéral a approuvé le message assorti de mesures concrètes*</li> </ul>

<p><b>Objectif 5</b></p>	
<p><b>Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie en matière de croissance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les rapports relevant du train de mesures en faveur de la croissance et relatifs aux mesures de promotion d'un système de formation compétitif sont achevés et leurs résultats intégrés dans le message FRT 2008-2011*</li> <li>– L'ouverture d'une consultation sur la participation des travailleurs âgés au marché de l'emploi est approuvée par le Conseil fédéral*</li> </ul>
<p><b>Objectif 6</b></p>	
<p><b>Décisions relatives aux mandats de négociation du cycle de Doha</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sur la base des résultats attendus de la Conférence ministérielle de Hongkong (décembre 2005), les négociations et les activités afférentes se poursuivent</li> <li>– Le mandat de négociation est, le cas échéant, ajusté dans différents domaines (agriculture, produits industriels, facilitation des échanges, indications de provenance géographique, commerce et environnement, commerce et développement)</li> <li>– La participation aux rencontres ministérielles et leur organisation se poursuivent</li> </ul>
<p><b>Objectif 7</b></p>	
<p><b>Stratégie en matière de politique économique extérieure (Etats-Unis, Japon et autres accords de libre-échange)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Conseil fédéral a pris acte d'un rapport sur les résultats des discussions exploratoires avec les Etats-Unis et chargé le DFE, en cas d'appréciation positive, d'élaborer un mandat de négociation</li> <li>– Le Conseil fédéral a chargé le DFE d'élaborer un mandat de négociation sur un accord de libre-échange entre la Suisse et le Japon, pour autant que les discussions exploratoires et l'étude de faisabilité conjointe l'aient satisfait</li> <li>– Les accords de libre-échange AELE-Corée et AELE-SACU sont appliqués. Les négociations AELE-Egypte et AELE-Canada sont achevées. Les négociations AELE-Thaïlande, AELE-CCG, AELE-Indonésie, AELE-Algérie et AELE-Syrie sont ouvertes</li> </ul>

<b>Objectif 8</b>	
<b>Réglementation du travail au noir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance relative à la loi sur le travail au noir et fixé son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007</li> </ul>
<b>Objectif 9</b>	
<b>Plan de promotion coordonnée de l'image de la Suisse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Un projet visant à donner une nouvelle orientation à la coordination des actions de la Confédération dans le domaine de la promotion de l'image de la Suisse est élaboré sur la base du rapport à ce sujet, et approuvé par le Conseil fédéral</li> </ul>
<b>Objectif 10</b>	
<b>Aide aux hautes écoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les résultats de la consultation concernant la loi-cadre sur les hautes écoles ont été évalués</li> </ul>
<b>Objectif 11</b>	
<b>Encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie durant les années 2008 à 2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message est approuvé par le Conseil fédéral*</li> </ul>
<b>Objectif 12</b>	
<b>Analyse du marché des places d'apprentissage et évaluation des mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le rapport sur la situation en matière de places d'apprentissage et les conséquences des mesures en vue d'améliorer la situation est approuvé par le Conseil fédéral (en réponse au Po Galladé 03.3621)*</li> </ul>
<b>Objectif 13</b>	
<b>Participation aux programmes européens de formation, de recherche et d'innovation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message relatif à la participation de la Suisse aux programmes communautaires dans les domaines recherche, développement technologique et démonstration, éducation, de même que compétitivité et innovation, pour les années 2007 à 2013 est approuvé par le Conseil fédéral*</li> </ul>
<b>Objectif 14</b>	
<b>Réforme du système de formation professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La préparation du détachement de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) est achevée</li> <li>– La demande d'avis concernant l'avant-projet d'ordonnance sur la maturité professionnelle est ouverte</li> </ul>

<b>Objectif 15</b>	
<b>Amélioration de la compétitivité du secteur agricole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message concernant l'évolution future de la politique agricole (Politique agricole 2011) est publié*</li> <li>– Les dispositions d'exécution pour 2006 de la Politique agricole 2007 sont mises en œuvre</li> <li>– Le 7<sup>e</sup> Rapport agricole, qui expose l'évolution de l'agriculture en matière de durabilité, observée à l'aide d'un suivi adéquat, est publié</li> <li>– Des solutions sont mises en place en vue de s'adapter aux conséquences directes des modifications de la politique agricole commune envisagées par l'UE (par ex. économie sucrière)</li> </ul>
<b>Objectif 16</b>	
<b>Approfondissement des relations avec l'UE dans le secteur agroalimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La reconnaissance mutuelle des désignations (AOC et IGP) et les premières discussions exploratoires en vue de la libéralisation réciproque de l'accès au marché pour d'autres produits agricoles sont engagées</li> <li>– Dans le cadre de la reconnaissance mutuelle des dispositions concernant l'hygiène des denrées alimentaires, l'ordonnance sur les aliments des animaux et l'ordonnance sur la production primaire sont entrées en vigueur</li> </ul>
<b>Objectif 17</b>	
<b>Reprise des dispositions UE concernant l'hygiène des denrées alimentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dans le cadre de la clause évolutive des accords bilatéraux avec l'UE, la reconnaissance mutuelle des dispositions concernant l'hygiène des denrées alimentaires est acquise</li> </ul>
<b>Objectif 18</b>	
<b>Révision de l'ordonnance sur la protection des animaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La consultation est ouverte</li> <li>– Le projet à présenter au Conseil fédéral est élaboré</li> <li>– La révision de l'ordonnance sur la protection des animaux est entrée en vigueur</li> </ul>
<b>Objectif 19</b>	
<b>Mise en place et actualisation permanente des procédures régissant la libéra-</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les préparatifs d'ordre juridique et opérationnel sont achevés et des accords ont été</li> </ul>

<p><b>tion et la distribution des réserves obligatoires d'inhibiteurs de la neuramidiase en vue d'une éventuelle pandémie grippale</b></p>	<p>passés entre les acteurs concernés (administration et secteur privé)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les documents nécessaires à la mise en ouvre sont rédigés</li> </ul>
<p><b>Objectif 20</b></p>	
<p><b>Révision du droit du bail</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur une révision du droit du bail dans le code des obligations*</li> <li>- Le Conseil fédéral a approuvé le message*</li> </ul>
<p><b>Objectif 21</b></p>	
<p><b>Orientation de la future politique d'entreprise de la société Sapomp Wohnbau AG</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une décision est arrêtée sur l'éventuel maintien des immeubles de la société Sapomp dans le parc de logements d'utilité publique et sur des mesures de réduction de l'engagement financier de la Confédération</li> </ul>

# OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2006

## Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectifs pour 2006	Mesures à prendre en 2006 <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2006</small>
<b>Objectif 1</b>	
<b>Mise en œuvre de la politique environnementale au plan national comme au plan international</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Le message relatif à la révision de la loi sur les forêts est adopté*</li><li>– La stratégie fédérale de lutte contre la pollution atmosphérique est adoptée*</li><li>– Le message sur le renouvellement du crédit-cadre destiné au Fonds pour l'environnement mondial (2007-2010) est adopté*</li><li>– Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur l'avancement des travaux visant à formuler des propositions relatives aux objectifs de réduction du CO2 pour la période suivant 2010 et s'est prononcé sur la marche à suivre*</li><li>– Le rapport en réponse au postulat Graf (02.3125) "Toxicologie. Pour une recherche indépendante en Suisse" est adopté*</li></ul>
<b>Objectif 2</b>	
<b>Gestion des crues de 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Les demandes de moyens supplémentaires pour remédier aux dommages résultant des crues de 2005 sont acceptées</li><li>– L'organisation de projet chargée d'analyser les crues de 2005 est mise en place et les mandats sont octroyés</li></ul>
<b>Objectif 3</b>	
<b>Mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– La partie «Programme» du plan sectoriel des transports est approuvée et sa mise en œuvre est définie*</li><li>– Le rapport relatif au péage urbain (donnant suite aux postulats Vollmer 94.3514 et de la CTT-CN 04.3619) est approuvé*</li><li>– La procédure de consultation liée à une</li></ul>

	révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) concernant les mesures accompagnant la suppression de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) est achevée; la marche à suivre est définie*
<b>Objectif 4</b>	
<b>Amélioration des conditions-cadres des transports publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message sur la convention sur les prestations entre la Confédération suisse et la SA CFF pour les années 2007 à 2010 et sur le plafond des dépenses pour le financement de l'infrastructure ferroviaire de la SA CFF pour les années 2007 à 2010 est adopté*</li> <li>– Le message sur le 9e crédit-cadre pour les contributions d'investissement aux chemins de fer privés pour les années 2007 à 2010 et pour la transformation du crédit de construction alloué au Chemin de fer du Loetschberg BLS est adopté*</li> <li>– Le Conseil fédéral a pris connaissance du résultat de la consultation sur le projet «Trafic marchandises» et a adopté le message*</li> <li>– La procédure de consultation sur le futur développement des projets ferroviaires (ZEB) est ouverte*</li> </ul>
<b>Objectif 5</b>	
<b>Politique aéronautique et sécurité aérienne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La 5e série de fiches de coordination (partie III C) est prête à être approuvée</li> <li>– La phase I du processus de coordination en vue de l'établissement d'une fiche de coordination pour l'aéroport de Zurich est terminée</li> <li>– La Suisse participe pleinement à l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)</li> <li>– Les modifications de la législation en vue d'affecter à l'aviation les recettes provenant de l'imposition du kérosène sont prêtes</li> <li>– Les conditions d'une intégration de la Suisse au sein du Ciel unique européen (Single European Sky; SES) sont créées</li> <li>– Des accords en matière de services de na-</li> </ul>



	vigation aérienne sont conclus avec l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie
<b>Objectif 6</b>	
<b>Législation sur l'énergie nucléaire et gestion des déchets nucléaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le message relatif à l'arrêté fédéral concernant l'approbation et la mise en œuvre des conventions relatives à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire est adopté*</li> <li>– Le message relatif à la loi fédérale sur l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire est adopté*</li> <li>– Les autres ordonnances nécessaires à l'exécution de la loi sur l'énergie nucléaire sont entrées en vigueur</li> <li>– La décision concernant la démonstration de la faisabilité du stockage final des déchets nucléaires hautement radioactifs a été rendue*</li> <li>– La partie conceptuelle du plan sectoriel des dépôts en couches géologiques profondes (procédure de sélection d'un site pour les déchets hautement radioactifs) est approuvée</li> <li>– Le rapport concernant les effets en surface du stockage définitif de déchets nucléaires (en réponse au Po. Fehr Hans-Jürg 03.3279) est approuvé*</li> </ul>
<b>Objectif 7</b>	
<b>Mise en œuvre de la stratégie pour une société de l'information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport concernant la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie pour une société de l'information en Suisse*</li> </ul>

# Les objectifs 2006 du Conseil fédéral: vue d'ensemble

## Objectif 1: Renforcer la formation et la recherche

Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011 – Envoi en consultation d'une nouvelle loi-cadre sur les hautes écoles – Message relatif à la participation de la Suisse à divers programmes de l'UE dans les domaines de la recherche, du développement technologique et de la démonstration ainsi que de la formation entre 2007 et 2013 – Message concernant un article constitutionnel relatif à la recherche sur l'être humain et décision quant à la suite des travaux relatifs à la loi – Loi fédérale sur les professions de la psychologie : décision quant à la suite des travaux – Loi fédérale sur les brevets d'invention: décision quant à la suite des travaux

## Objectif 2: Réduire les entraves étatiques et accroître la compétitivité sur le marché intérieur

Suivi des mesures en faveur de la croissance – Rapport et message relatifs à des mesures d'allègement administratif – Message sur la politique agricole 2011 – Message relatif à la révision de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce – Envoi en consultation de la révision de la loi fédérale sur les marchés publics – Message concernant l'abrogation de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger – Message relatif à la révision partielle du droit du bail

## Objectif 3: Renforcer la confiance dans l'économie

Révision de l'ordonnance sur les banques : mise en œuvre des nouvelles prescriptions du Comité de Bâle (Bâle II) sur les fonds propres – Message concernant la loi fédérale sur le dépôt et le transfert des titres intermédiés (loi sur les titres intermédiés) – Mise en œuvre des recommandations du GAFI : décision quant à la suite des travaux – Message concernant la loi fédérale sur la surveillance des marchés financiers – Envoi en consultation de la révision totale de la loi fédérale sur le contrat d'assurance – Message concernant la loi fédérale sur les avoirs non réclamés

## Objectif 4: Assurer à long terme l'équilibre des finances

Examen des tâches par le Conseil fédéral (catalogue des tâches) – Rapport sur l'examen des subventions fédérales – Rapport sur la prise en compte des intérêts du propriétaire dans le cas des entreprises et des établissements de la Confédération

## Objectif 5: Poursuivre les réformes fiscales

Rapports concernant des réformes fondamentales du système fiscal – Consultation relative à la simplification de la taxe sur la valeur ajoutée – Message sur des mesures immédiates concernant l'imposition des couples mariés – Message relatif à la modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac

## Objectif 6: Préserver les ressources naturelles et mieux assurer l'approvisionnement énergétique

Message concernant la révision partielle de la loi sur les forêts – Message concernant la loi fédérale sur l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire – Message relatif à l'arrêté fédéral concernant l'approbation et la mise en œuvre des conventions relatives à la RC dans le domaine de l'énergie nucléaire – Faisabilité du stockage final des déchets radioactifs

- Objectif 7:** Maintenir la capacité de l'infrastructure des transports  
Le plan sectoriel Transports – Consultation relative à l'évolution future des projets ferroviaires – Message concernant le projet de loi sur le trafic de marchandises – Message concernant la Convention sur les prestations entre la Confédération et les CFF, applicable aux années 2007-2010 – Message concernant le 9e crédit-cadre pour les contributions en faveur des investissements des chemins de fer privés, applicable aux années 2007-2010 – Message concernant la modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales, en vue de promouvoir les carburants gazeux et les carburants à base de matières premières renouvelables
- Objectif 8:** Façonner et promouvoir la société de l'information  
Application de la stratégie « Société de l'information » – Stratégie en matière de cyberadministration – Stratégie en matière de cybersanté – Rapport sur l'évaluation du vote électronique – Rapport sur l'harmonisation des registres et sur le recensement fédéral de la population en 2010 – Message concernant la loi fédérale sur la géoinformation – Message concernant la révision partielle de la loi sur le droit d'auteur
- Objectif 9:** Améliorer la capacité d'action et de réforme de l'Etat  
Décisions sur l'orientation que doit prendre la réforme de l'administration 2005-2007 – Transformation en unités GMEB des unités de l'administration fédérale qui fournissent des prestations dans le domaine de l'informatique – Transformation en unités GMEB de l'Office fédéral de la protection de la population et de certains secteurs d'armasuisse – Message concernant la création d'un code de procédure civile suisse unifiée
- Objectif 10:** Garantir le développement équilibré et durable du territoire  
Suite de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire: mesures d'accompagnement destinées à contrecarrer les effets de l'abrogation de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger
- Objectif 11:** Consolider les assurances sociales pour l'avenir  
Messages relatifs à la 11e révision de l'AVS – Message relatif à la réduction du taux de conversion applicable aux rentes LPP – Consultation et suite des travaux relatifs à l'amélioration de la surveillance LPP – Réexamen du taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle et suite des travaux – Consultation en vue d'une révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents – Message relatif à la révision totale du droit de la tutelle
- Objectif 12:** Réorganisation et positionnement de la politique culturelle  
Messages relatifs à la loi sur l'encouragement de la culture et à la révision de la loi concernant Pro Helvetia – Décisions préliminaires relatives à la mise en œuvre de la politique de la Confédération en matière de musées – Consultation relative aux conventions de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles – Message relatif au financement de la fondation "Assurer l'avenir des gens du voyage suisses" pour les années 2007-2011 – Rapport sur la situation des gens du voyage en Suisse
- Objectif 13:** Renforcement des relations avec l'Union européenne  
Ratification et mise en œuvre des accords bilatéraux II – Mise en œuvre du protocole à l'accord sur la libre circulation des personnes – Mise en œuvre de la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales de l'UE élargie – Rapport sur les options qui s'offrent à la Suisse en matière de politique européenne

Objectif 14: Renforcement de la cohérence et de la coordination en matière de politique étrangère  
Documents stratégiques de politique extérieure concernant des Etats et des groupes d'Etats importants – Conventions d'objectifs sectorielles conclues entre le DFAE et d'autres départements dans des domaines à dimension internationale

Objectif 15: Poursuite de l'engagement de la Suisse pour la réforme de l'ONU et du développement du droit international public  
Message concernant la poursuite de la coopération renforcée avec l'Europe de l'Est et la CEI (IVe crédit-cadre) – Engagement pour la mise en œuvre des réformes de l'ONU – Message concernant la loi sur l'Etat hôte – Rapport relatif aux propositions visant à atteindre les objectifs de réduction du CO2 après 2010 – Message concernant la ratification du protocole facultatif à la convention contre la torture – Consultation au sujet de la Convention de La Haye de 1996 sur la protection des enfants

Objectif 16: Mise en oeuvre de la nouvelle politique de sécurité  
Consultation relative à un projet de révision de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire – Message concernant les modifications prévues dans l'organisation de l'armée

Objectif 17: Amélioration de la coopération internationale, de la prévention et des structures internes en matière de justice et de police  
Message visant à renforcer l'efficacité de la poursuite pénale dans le domaine de la cybercriminalité – Message relatif aux mesures complémentaires nécessaires à la mise en oeuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Message relatif au projet LMSI II – Message relatif aux mesures de lutte contre le matériel de propagande à caractère raciste ou appelant à la violence – Message relatif à l'indemnisation des organes cantonaux pour les frais extraordinaires inhérents à leur activité en tant que police judiciaire de la Confédération – Message relatif à la surveillance du Ministère public de la Confédération – Message relatif à la révision de la loi sur les documents d'identité – Message relatif à la loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération – Message relatif au traité d'entraide judiciaire avec le Mexique – Messages relatifs aux accords bilatéraux de coopération policière avec l'Albanie, la Macédoine et la Roumanie

## Principaux objets parlementaires planifiés pour 2006, classés par ordre de priorité et par points essentiels

### 1 Accroître la prospérité et assurer le développement durable

<b>1.1 Formation et recherche</b>	<u>1<sup>er</sup> semes- tre 2006</u>	<u>2<sup>e</sup> semestre 2006</u>
Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011		X
Message relatif à la participation de la Suisse à divers programmes de l'UE dans les domaines de la recherche, du développement technologique et de la démonstration ainsi que de la formation entre 2007 et 2013	X	
Message concernant un article constitutionnel relatif à la recherche sur l'être humain		X
Rapport « Perspectives dans le domaine des biotechnologies » (en réponse au po. du groupe radical-libéral 04.3627 Programme d'impulsion dans les biotechnologies. Exploisons une niche de croissance)		X
Rapport et train de mesures pour améliorer la situation dans le domaine des places d'apprentissage (en réponse au po. Galladé 03.3621 Places d'apprentissage. Rapport et plan de mesures relatifs à l'amélioration de la situation)		X
Rapport « Toxicologie. Pour une recherche indépendante en Suisse » (en réponse au po. Graf 02.3125 Toxicologie. Pour une recherche indépendante en Suisse)		X

<b>1.2 Economie et compétitivité</b>	<u>1<sup>er</sup> semes- tre 2006</u>	<u>2<sup>e</sup> semestre 2006</u>
Message sur la politique agricole 2011	X	
Message relatif à la révision de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce		X
Message relatif à des mesures d'allègement administratif		X
Message concernant l'abrogation de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger		X

Message concernant la loi fédérale sur le dépôt et le transfert des titres intermédiés (loi sur les titres intermédiés)		X
Message concernant la loi fédérale sur la surveillance des marchés financiers	X	
Message relatif à la ratification de la Convention de La Haye sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire (Convention de La Haye sur les titres)	X	
Message concernant la loi fédérale sur les avoirs non réclamés		X
Message concernant la révision partielle du droit du bail		X
Message relatif au transfert de l'arrêté fédéral sur les tarifs douaniers dans une loi fédérale		X
Rapport sur les 92 <sup>e</sup> et 93 <sup>e</sup> sessions de la Conférence internationale du Travail (CIT)		X
Rapport sur la convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux	X	
Rapport sur les PME (en réponse au po. Walker Felix 02.3702 Mettre à profit le potentiel de croissance des PME)		X

<b>1.3 Politique budgétaire et finances fédérales</b>	<u>1<sup>er</sup> semes- tre</u> 2006	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2006
Message concernant des mesures immédiates dans le domaine de l'imposition des couples mariés		X
Message relatif à la modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac		X
Rapport sur l'examen des subventions fédérales (3 <sup>e</sup> rapport)		X
Rapport sur la prise en compte des intérêts du propriétaire dans le cas des entreprises et des établissements de la Confédération (en réponse à la mo. CdF-CN 05.3003 « Modèle dit des quatre cercles »)	X	
Rapport « Bonifications fiscales liées aux revenus »		X
Rapport sur le changement de système de calcul des droits de douane (en réponse au po. CER-CN 04.3435)		X

<b>1.4 Environnement et infrastructure</b>	<u>1<sup>er</sup> semes- tre</u> 2006	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2006
Message concernant la révision partielle de la loi sur les forêts		X
Message concernant la loi fédérale sur l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (LIFSN)		X

Message relatif à l'arrêté fédéral concernant l'approbation et la mise en œuvre des conventions relatives à la RC dans le domaine de l'énergie nucléaire		X
Message concernant la loi d'application de l'article sur le transit alpin (titre modifié : Message concernant le projet législatif relatif au trafic de marchandises (Projet Trafic de marchandises))		X
Message concernant la Convention sur les prestations entre la Confédération et les CFF, applicable aux années 2007-2010	X	
Message concernant le 9 <sup>e</sup> crédit-cadre pour les contributions en faveur des investissements des chemins de fer privés, applicable aux années 2007-2010	X	
Message concernant la modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales	X	
Rapport sur la stratégie fédérale de protection de l'air.		X
Rapport sur l'introduction du télépéage dans les villes (en réponse aux po. Vollmer 94.3514 et CTT-CN 04.3619)		X
Rapport sur les effets en surface du stockage définitif de déchets nucléaires (en réponse au po. Fehr Hans-Jürg 03.3279)	X	
Message concernant l'initiative populaire fédérale « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques »		X
Message concernant l'initiative populaire fédérale « Sauver la Forêt suisse »		X

<b>1.5 Société de l'information, statistiques et médias</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2006	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2006
Message concernant la loi fédérale sur la géoinformation		X
Message concernant la ratification des deux traités Internet de l'OMPI et la révision de la loi sur le droit d'auteur	X	
Rapport sur l'évaluation du vote électronique	X	

<b>1.6 Institutions de l'Etat</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2006	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2006
Message concernant la création d'un code de procédure civile suisse unifiée	X	
Message concernant l'introduction de l'initiative populaire générale	X	

<b>1.7 Organisation du territoire</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2006	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2006
---------------------------------------	--	---------------------------------------

*aucun*

## 2 Répondre aux défis posés par l'évolution démographique

<b>2.1 Sécurité sociale et santé publique</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2006	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2006
Messages relatifs à la 11 <sup>e</sup> révision de l'AVS	X	
Message relatif à la réduction du taux de conversion applicable aux rentes LPP	X	
Message relatif à la révision totale du droit de la tutelle (révision du code civil [protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation] et procédure devant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte)	X	
Rapport sur l'évolution des assurances sociales (en réponse au po. Baumann J. Alexander 00.3743)	X	
Rapport sur la nécessité de légiférer dans le domaine des prestations d'invalidité (en réponse au po. CSSS-CN 02.3006)		X
Rapport sur l'obligation d'informer les ayants droit aux prestations complémentaires (en réponse au Po. Rossini 01.3172 et CESSS-CN 03.3009)		X
Rapport sur les relations entre l'assurance-maladie de base et l'assurance-maladie complémentaire (en réponse au po. CESSS-CN 03.3596)		X
Rapport sur les lacunes et incohérences de la LAMal en matière d'indemnités journalières (en réponse au Po. CESSS-CN 04.3000)		X
Rapport sur les nouvelles normes légales relatives à la prévention et à la promotion de la santé (en réponse au po. Humbel 05.3161 et au po. CESSS-CE 05.3230)		X
Rapport sur les risques potentiels des réseaux sans fil (en réponse au po. Allemann 04.3594)		X
Message relatif à l'initiative populaire fédérale "pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse "		X
Message relatif à l'initiative populaire fédérale "Oui aux médecines complémentaires"		X



<b>2.2 Société, culture et sport</b>	<u>1er se- mestre 2006</u>	<u>2e se- mestre 2006</u>
Message relatif à la loi sur l'encouragement de la culture		X
Message relatif à la révision de la loi concernant Pro Helvetia		X
Message relatif au financement de la fondation "Assurer l'avenir des gens du voyage suisses" pour les années 2007-2011	X	
Message relatif à la loi fédérale et à l'arrêté fédéral portant versement d'un crédit d'engagement au Musée suisse des transports pour les années 2008 à 2011 (projet d'investissement)	X	
Rapport sur la situation des gens du voyage en Suisse (en réponse au po. CSSS-CN 03.3426)		X

### 3 Renforcer la position de la Suisse dans le monde

<b>3.1 Relations extérieures</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2006</b>	<b>2<sup>e</sup> semestre 2006</b>
Message relatif au crédit-cadre pour la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales de l'UE élargie	X	
Message concernant la poursuite de la coopération renforcée avec l'Europe de l'Est et les pays de la CEI (IV <sup>e</sup> crédit-cadre)	X	
Message concernant la loi fédérale sur les privilèges, les immunités, les facilités et les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte (loi sur l'Etat hôte)		X
Message concernant la ratification du protocole facultatif à la convention contre la torture		X
Message concernant l'adhésion de la Suisse à la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé		X
Message concernant le Protocole additionnel à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de 1979 (CEDAW)	X	
Message concernant la poursuite de l'aide humanitaire internationale de la Confédération		X
Message concernant le renouvellement du crédit-cadre pour la protection de l'environnement mondial (2007–2010)	X	
Rapport sur les options qui s'offrent à la Suisse en matière de politique européenne	X	
Rapport relatif aux propositions visant à réduire les émissions de CO <sub>2</sub> après 2010		X
Rapport sur les biens publics mondiaux, préparé en réponse au postulat Gadiant 02.3625	X	
Rapport sur le premier protocole additionnel à la CEDH, préparé en réponse au postulat Baumberger 98.3396		X

<b>3.2 Sécurité</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2006</b>	<b>2<sup>e</sup> semestre 2006</b>
Message relatif à une modification du CP et du CPM portant sur la responsabilité pénale des prestataires de services et sur les compétences de la Confédération en matière de poursuite des infractions commises à l'aide des médias électroniques (cybercriminalité)		X

Message relatif aux mesures complémentaires en matière de droit pénal qui sont nécessaires à la mise en oeuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale		X
Message relatif au projet LMSI II (lutte contre le terrorisme)		X
Message relatif à une révision du CP (interdiction des symboles racistes)	X	
Message relatif à une révision de la loi fédérale sur la procédure pénale (indemnisation des organes cantonaux pour les frais extraordinaires)	X	
Message relatif à une révision de la loi fédérale sur la procédure pénale (surveillance du Ministère public de la Confédération)	X	
Message relatif à une révision de la loi sur les documents d'identité (biométrie)	X	
Message relatif à une loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP)	X	
Message relatif à un traité d'entraide judiciaire en matière pénale avec le Mexique		X
Messages relatifs à la ratification des accords bilatéraux de coopération policière avec l'Albanie, la Macédoine et la Roumanie	X	
Message relatif à l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité lors du World Economic Forum (WEF)		X
Message relatif à l'adaptation de plusieurs lois aux nouvelles dispositions de la loi sur le Tribunal fédéral et de la loi sur le Tribunal administratif fédéral	X	
Message concernant les modifications prévues pour le 1er janvier 2008 dans l'organisation de l'armée		X